

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 24/04/2023 Remplace la version de: 26/07/2018 Version: 2.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Membrane Air Freshener - Mint
Code du produit : MV BO15A - Menthe (#791343)
Groupe de produits : Produit commercial
Numéro de référence :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Assainisseur d'air à l'huile parfumée.

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IMPEX SAS
140 Route des Moulins
38490 CHIMILIN - FRANCE
T +33 4 76 32 69 69 - F +33 4 76 32 51 14
harold.margery@impex.fr - www.impex.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : <https://echa.europa.eu>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables, Provoque une irritation cutanée, Peut provoquer une allergie cutanée, Provoque une sévère irritation des yeux, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Contient

: trans-Menthone; Eucalyptol; Isomenthone; Citronellal; D-Limonène ; (R)-p-Mentha-1,8-diene; Pin-2(3)-ène; 2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde; l-p-Mentha-1(6),8-dien-2-one - l-Carvone; Citronellol; Géraniol; Geranyl acetate; (E)-Anethole; (S)-p-Mentha-1,8-diene; Pin-2(10)-ene; (R)-3,7-Dimethyloct-6-en-1-ol

Mentions de danger (CLP)

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

A notre connaissance, le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dipropylene Glycol Dimethyl Ether	N° CAS: 111109-77-4 N° CE: 404-640-5	35 - 40	Non classé
Acétate de linalyle	N° CAS: 115-95-7 N° CE: 204-116-4	6,5 - 13	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
trans-Menthone	N° CAS: 89-80-5 N° CE: 201-941-1	6,5 - 13	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	N° CAS: 18479-58-8 N° CE: 242-362-4 N° REACH: 01-2119457274-37	6,5 - 13	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Eucalyptol	N° CAS: 470-82-6 N° CE: 207-431-5	3,25 - 6,5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317
Acétate d'hexyle	N° CAS: 142-92-7 N° CE: 205-572-7	0,65 - 3,25	Flam. Liq. 3, H226
Isomenthone	N° CAS: 491-07-6 N° CE: 207-727-4	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
L-Menthol	N° CAS: 2216-51-5 N° CE: 218-690-9	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Citronellal	N° CAS: 106-23-0 N° CE: 203-376-6	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
D-Limonène ; (R)-p-Mentha-1,8-diene	N° CAS: 5989-27-5 N° CE: 227-813-5 N° Index: 601-096-00-2	0,65 - 3,25	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 3, H412
Acétate d'isopentyle - ISOAMYL ACETATE	N° CAS: 123-92-2 N° CE: 204-662-3 N° Index: 607-130-00-2	0,65 - 3,25	Flam. Liq. 3, H226 EUH066
cis-2-tert-Butylcyclohexyl acétate	N° CAS: 20298-69-5 N° CE: 243-718-1	0,65 - 3,25	Aquatic Chronic 2, H411
Pin-2(3)-ène	N° CAS: 80-56-8 N° CE: 201-291-8	0,65 - 3,25	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	N° CAS: 68039-49-6 N° CE: 268-264-1	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

l-p-Mentha-1(6),8-dien-2-one - l-Carvone	N° CAS: 6485-40-1 N° CE: 229-352-5 N° Index: 606-148-00-8	0,65 - 3,25	Skin Sens. 1B, H317
linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	N° CAS: 78-70-6 N° CE: 201-134-4 N° Index: 603-235-00-2	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Citronellol	N° CAS: 106-22-9 N° CE: 203-375-0 N° REACH: 01-2119453995-23	0,65 - 3,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Géraniol	N° CAS: 106-24-1 N° CE: 203-377-1 N° REACH: 01-2119552430-49	0,065 - 0,65	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
Geranyl acetate	N° CAS: 105-87-3 N° CE: 203-341-5 N° REACH: 01-2119973480-35	0,065 - 0,65	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
(E)-Anethole	N° CAS: 4180-23-8 N° CE: 224-052-0	0,065 - 0,65	Skin Sens. 1B, H317
(S)-p-Mentha-1,8-diene (Note C)	N° CAS: 5989-54-8 N° CE: 227-815-6 N° Index: 601-029-00-7	0,065 - 0,65	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Para-Cymene	N° CAS: 99-87-6 N° CE: 202-796-7	0,065 - 0,65	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Pin-2(10)-ene	N° CAS: 127-91-3 N° CE: 204-872-5	0,065 - 0,65	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
Camphene	N° CAS: 79-92-5 N° CE: 201-234-8	0,065 - 0,65	Flam. Sol. 2, H228 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 1, H410
Menthyl acetate	N° CAS: 89-48-5 N° CE: 201-911-8	0,065 - 0,65	Aquatic Chronic 2, H411
(R)-3,7-Dimethyloct-6-en-1-ol	N° CAS: 1117-61-9 N° CE: 214-250-5	0,065 - 0,65	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	N° CAS: 57378-68-4 N° CE: 260-709-8	0,01625 - 0,65	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Sortir la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Garder au calme.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer précautionneusement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les irritations persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Surveillance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Voir ci-dessus.
------------------	-------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux circonstances environnantes et du local. Mousse résistante à l'alcool. Brouillards d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau car il pourrait disperser et propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation elle-même, des produits de combustion, des gaz résultants du Monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des hydrocarbures non brûlés (fumée).
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.
------------------------------	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Assurer une ventilation adéquate. Conformément aux bonnes pratiques de fabrication, ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements complets de protection et un appareil respiratoire autonome.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser en contact du sol, des eaux de surface et souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et collecter les déversements avec une matière absorbante non-combustible (par exemple du sable, de la terre, de la terre de Diatomée, de la vermiculite) et placer dans un récipient pour élimination selon les exigences réglementaires locales / nationales (Voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques 8 et 13 pour des informations complémentaires.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter tout contact direct avec la peau et les yeux.
Ne pas ingérer ou appliquer sur la peau en tant que tel.
De bonnes habitudes d'hygiène personnelle devraient être suivies.
Tenir à l'écart des sources d'inflammation et des flammes nues.
Toujours respecter les bonnes pratiques de nettoyage et des mesures d'hygiène.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit frais et sec et toujours à l'écart des sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Acétate d'isopentyle - ISOAMYL ACETATE (123-92-2)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Isopentylacetate
IOEL TWA	270 mg/m³
IOEL TWA [ppm]	50 ppm
IOEL STEL	540 mg/m³
IOEL STEL [ppm]	100 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acétate d'isopentyle
VME (OEL TWA)	270 mg/m³
VME (OEL TWA) [ppm]	50 ppm
VLE (OEL C/STEL)	540 mg/m³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	100 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.1.4. DNEL et PNEC

Membrane Air Freshener - Mint	
DNEL/DMEL (informations complémentaires)	
Dose Dérivée Sans Effet (DNEL)	Non applicable
PNEC (informations complémentaires)	
Prévisions de Concentration Sans Effet (PNEC)	Non prédite à ce jour.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, spécifiquement dans les espaces confinés.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Verres de sécurité avec protections latérales.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Porter des gants imperméables et/ou des vêtements si nécessaires pour prévenir tout contact avec le produit.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Aucune requise dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires appropriés et homologués.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Caractéristique.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Inflamabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: 59 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 0,8852
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	: 1,4321

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.
Garder à l'écart des agents oxydants et des acides forts ou des matières alcalines.

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur, les flammes et les étincelles. Les températures extrêmes et les rayons solaires direct.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions apportant une combustion incomplète, des gaz dangereux produits peuvent être constitués de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË (ORALE) : Non classé

TOXICITÉ AIGUË (CUTANÉE) : Non classé

TOXICITÉ AIGUË (INHALATION) : Non classé

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : Les dangers pour la santé sont évalués en fonction des composants de cette composition de parfum et de leurs concentrations. Ce mélange n'a pas été soumis à des tests toxicologiques en tant que tel mais a été préparé avec des listes toxicologiques vérifiées. Les dangers pour la santé sont évalués sur la base des ingrédients dans la composition de ce parfum et de leurs concentrations. Ce mélange n'a pas été sujet à des tests toxicologiques dans son ensemble, mais a été préparé avec des listes toxicologiques validées. Dans le respect des difficultés actuelles d'évaluation toxicologique standard permettant de réaliser les dangers potentiels pour la santé qui peuvent être affectés individuellement ou de manière imprévisible, ce mélange doit être considéré et manipulé en toute sécurité, comme si il indiquait des dangers pour la santé et traité en prenant en compte toutes les précautions possibles.

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (78-70-6)	
ETA CLP (voie orale)	2790 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	5610 mg/kg de poids corporel

1-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one (57378-68-4)	
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE : Provoque une irritation cutanée.

LESIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE : Provoque une sévère irritation des yeux.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE : Peut provoquer une allergie cutanée.

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

MUTAGENICITE SUR LES CELLULES GEMINALES : Non classé

CANCÉROGÉNITÉ : Non classé

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Non classé

TOXICITE SPECIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) : Non classé

TOXICITE SPECIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION REPETEE) : Non classé

DANGER PAR ASPIRATION : Non classé

INFORMATIONS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES :

Contact avec la peau	: Aucune donnée disponible
Contact avec les yeux	: Aucune donnée disponible
Inhalation	: Aucune donnée disponible
Ingestion	: Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Informations sur le perturbateur endocrinien :
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux exigences réglementaires locales. Ne devrait pas être relargué dans l'environnement.
Emballages souillés : Les emballages vides devraient être mis à disposition d'un site agréé pour le recyclage ou l'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 1197
N° ONU (IMDG) : UN 1197
N° ONU (IATA) : UN 1197
N° ONU (ADN) : UN 1197
N° ONU (RID) : UN 1197

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : EXTRAITS LIQUIDES
Désignation officielle de transport (IMDG) : EXTRAITS LIQUIDES
Désignation officielle de transport (IATA) : EXTRACTS, LIQUID
Désignation officielle de transport (ADN) : EXTRAITS LIQUIDES
Désignation officielle de transport (RID) : EXTRAITS LIQUIDES
Description document de transport (ADR) : UN 1197 EXTRAITS LIQUIDES, 3, III, (D/E)
Description document de transport (IMDG) : UN 1197 EXTRAITS LIQUIDES, 3, III
Description document de transport (IATA) : UN 1197 EXTRACTS, LIQUID, 3, III
Description document de transport (ADN) : UN 1197 EXTRAITS LIQUIDES, 3, III
Description document de transport (RID) : UN 1197 EXTRAITS LIQUIDES, 3, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3
Étiquettes de danger (ADR) : 3

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Étiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Étiquettes de danger (IATA) : 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3

Étiquettes de danger (ADN) : 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3

Étiquettes de danger (RID) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) : 601
Code de classification (ADR) : F1
Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 955
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-D

Transport aérien

Dispositions spéciales (IATA) : A3

Transport par voie fluviale

Dispositions spéciales (ADN) : 601

Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID) : 601

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	Membrane Air Freshener - Mint ; Eucalyptol ; Acétate d'hexyle ; D-Limonène ; (R)-p-Mentha-1,8-diene ; Acétate d'isopentyle - ISOAMYL ACETATE ; Pin-2(3)-ène ; (S)-p-Mentha-1,8-diene ; Para-Cymene ; Pin-2(10)-ene	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

3(b)	Membrane Air Freshener - Mint ; Acétate de linalyle ; trans-Menthone ; 2,6-dimethyloct-7-en-2-ol ; Eucalyptol ; Isomenthone ; L-Menthol ; Citronellal ; D-Limonène ; (R)-p-Mentha-1,8-diene ; Pin-2(3)-ène ; 2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde ; l-p-Mentha-1(6),8-dien-2-one - l-Carvone ; linalol ; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol ; dl-linalol ; Citronellol ; Géraniol ; Geranyl acetate ; (E)-Anethole ; (S)-p-Mentha-1,8-diene ; Para-Cymene ; Pin-2(10)-ene ; (R)-3,7-Dimethyloct-6-en-1-ol ; 1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	Membrane Air Freshener - Mint ; D-Limonène ; (R)-p-Mentha-1,8-diene ; cis-2-tert-Butylcyclohexyl acétate ; 2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde ; Geranyl acetate ; (S)-p-Mentha-1,8-diene ; Para-Cymene ; Menthyl acetate ; 1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1
40.	Eucalyptol ; Acétate d'hexyle ; D-Limonène ; (R)-p-Mentha-1,8-diene ; Acétate d'isopentyle - ISOAMYL ACETATE ; Pin-2(3)-ène ; (S)-p-Mentha-1,8-diene ; Para-Cymene ; Pin-2(10)-ene ; Camphene	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de H- et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Membrane Air Freshener - Mint

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

La classification et la procédure employées pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]:		
Flam. Liq. 3	H226	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.